



Pôle économique et culturel dynamique situé sur la Rive-Sud de Montréal, Saint-Jean-sur-Richelieu se hisse au 11^e rang des plus grandes villes et accueille près de 95 000 résidents. Soucieux de la qualité des services et du bien-être des citoyens, c'est plus de 1000 employés engagés qui participent activement à son essor.

Appel de candidatures

Titre de la fonction : **Coordonnateur**
Statut : Régulier, temps complet
Service : Service des transports et mobilité urbaine

SOMMAIRE DE LA FONCTION / ROLE

Sous la supervision du directeur du Service des transports et mobilité urbaine, le coordonnateur agit en lien avec les services d'exploitation du transport en commun de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ainsi que l'exploitation de l'aéroport. En ce sens, il est la personne-ressource dans la gestion des plaintes en regard à ces deux sphères d'activité. Au niveau de la gestion du transport en commun, le coordonnateur s'occupe de tous les aspects liés aux contrats avec le fournisseur de service, il veille à la publication, à la diffusion des billets ainsi qu'aux modifications de trajets temporaires. Dans le cadre de ses fonctions, il fait le suivi budgétaire associé au transport en commun, à l'aéroport et au taxibus. Par rapport à l'aéroport, il assure également le suivi des infrastructures et des terrains. Comme membre de l'équipe de gestion du service, il doit être un agent mobilisateur pour les employés. Donc, il assure la supervision, la gestion des relations avec les employés et participe à la sélection de nouvelle personne dans son équipe. Finalement, le coordonnateur doit s'assurer de répondre à toute demande relative au service.

EXIGENCES NORMALES DE LA FONCTION (PREREQUIS)

Formation

- Diplôme d'études collégiales (DEC) en logistique du transport.

Expérience

- 4 années.

Autres exigences

- Connaissances en gestion des transports en commun;
- Permis de conduire, classe 5;
- Connaissance de niveau intermédiaire de la suite Microsoft Office (Word, Excel et Outlook);
- Réalisations concrètes en matière de gestion de personnel;
- Connaissances professionnelles actualisées;
- Connaissances des lois en matière de transports (C.I.T, Code de la sécurité routière).

Atouts

- Connaissance de l'anglais parlé et écrit.

SALAIRE

Le salaire est établi selon la classe 14 du protocole des conditions de travail des employés cadres, soit au taux horaire de 36,42 \$.

HORAIRE

Poste à temps complet, à raison de 35 h/semaine.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Toute personne intéressée par ce poste devra faire parvenir son curriculum vitæ avant 16 h 30 le 11 avril 2014, à l'adresse suivante :

Coordonnateur

Service des ressources humaines

Par courriel à ressources.humaines@ville.saint-jean-sur-richelieu.qc.ca

Vous trouverez également cet affichage sur le site internet de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à la rubrique « **Carrières** » - www.ville.saint-jean-sur-richelieu.qc.ca.

La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu souscrit au programme d'accès à l'égalité en emploi. L'utilisation du masculin a pour but d'alléger la lecture.

Le 31 mars 2014